

# LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## FORMALITÉS VOL ALLER – CHYPRE\*

Tous les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- Soit un **certificat justifiant d'une vaccination complète** contre la Covid-19.
- Soit un **test négatif (PCR uniquement), réalisé dans les 72 heures** avant le départ.

Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés de test.

- Remplir dans les 24 heures avant le départ le [CyprusFlightPass](#).

Veillez à ce que vos certificats de vaccination ou de test disposent d'un QR Code.

Un passe sanitaire « Safe pass » (certificat Covid de l'Union européenne disponible sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>) est requis à Chypre dans presque tous les lieux publics.

## FORMALITÉS VOL RETOUR\*

**Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet** (Le schéma vaccinal est considéré comme complet 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen, 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins – Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield – ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)) :

- Fournir un certificat de vaccination

**Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :**

- Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h avant votre départ. Ces tests pour le retour sont obligatoires pour toute personne de douze ans ou plus.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport l'attestation sur l'honneur. Cette attestation est disponible en format numérique :

<https://media.interieur.gouv.fr/attestation-honneur-ue-plus-onze-ans-covid-19/>

Si vous ne disposez pas de support numérique, elle peut être remplie en format

papier : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

\*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère des affaires étrangères](#).

Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages